

13.03.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre en exercice : 39

Présents : 30

Votants : 36

Date de la convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (30): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIAC ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX , Mme Ramona CHETRIT **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : Mme Nadine DUBOS suppléante de M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (06) : BARON : M. Olivier RIBEYROL pouvoir à M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY **CREON** : Mme Josette BERNARD pouvoir à Mme Lydie MARIN **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Alain ZABULON **SADIRAC** : Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Benjamin AUDUREAU, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER pouvoir à M. Patrick GOMEZ. Mme Elodie DUBEDAT pouvoir à M. Cédric ANTON.

ABSENTS (03) : HAUX : M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Mélanie ARBULE-GUEYE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Maryvonne LAFON déléguée communautaire de la Commune de SAINT GENES DE LOMBAUD secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE ROBERT BADINTER A CREON POUR LE PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE "SECTION EUROPEENNE"

Préambule explicatif

M. le Président présente une demande de financement dans le cadre d'un projet pédagogique européen organisé par le Lycée Robert Badinter à Créon

Ce projet est porté par la section européenne de Première du lycée Robert Badinter de Créon, établissement public ancré dans son territoire et engagé dans la formation de citoyens ouverts, responsables et éclairés.

Il concerne 53 élèves, dont une grande partie est domiciliée sur le territoire de notre collectivité. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs de cohésion sociale, d'égalité des territoires, d'ouverture culturelle et de citoyenneté européenne portées par les collectivités territoriales.

La section européenne du lycée Robert Badinter place l'apprentissage des langues, la compréhension des enjeux européens et l'ouverture interculturelle au cœur de son projet éducatif.

Le lycée étant encore récent, ce voyage constitue aujourd'hui l'unique opportunité de mobilité européenne proposée aux élèves de la section européenne.

Ainsi, ce projet vise à des objectifs tels que :

- * approfondir la compréhension de la construction européenne et de ses grandes étapes ;
- * analyser les grands projets communs de l'Union européenne (transition écologique, programme spatial, sécurité et défense) ;
- * développer l'aisance en langue anglaise, à l'oral comme à l'écrit, en situation authentique ;
- * encourager l'engagement citoyen, l'esprit critique et la lutte contre les idées reçues ;
- * garantir l'égalité d'accès à un projet éducatif ambitieux.

Pour ce faire, le projet s'articule autour de plusieurs actions complémentaires :

- * une intervention de la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (simulation du Parlement européen, débats citoyens) ;
- * un voyage scolaire aux Pays-Bas et en Belgique (Amsterdam, Rotterdam, Bruxelles) du 29 mars au 3 avril 2026 ;
- * la réalisation d'un audioguide en anglais et d'une exposition photographique, présentée au lycée et accessible aux familles et au public via des QR codes.

Malgré la participation financière des familles et les actions menées par les élèves (ventes solidaires, tombola, course solidaire), le coût du voyage reste un obstacle pour certains foyers.

Le soutien de notre CdC permettrait, par exemple :

- * avec 500 €, de financer les repas durant le séjour ;
- * avec 3 000 €, de réduire le coût du voyage de 37 € par élève, rendant ce projet accessible à tous.

En soutenant ce projet, la CdC affirme son engagement en faveur de la jeunesse, de l'éducation, de la mobilité européenne et de la citoyenneté active. Ce voyage constituera pour les élèves une expérience fondatrice, marquante et porteuse de sens, susceptible d'encourager de futurs parcours de mobilité européenne.

Proposition de Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'accorder une aide financière destinée à faire baisser le coût de revient pour les familles résidant sur le territoire communautaire d'un montant de 800 € et de l'autoriser à signer une convention de partenariat (en annexe)

Discussion :

Mme Mathilde FELD, mairie de Créon, demande que soit ajouté un complément : cette subvention est destinée à diminuer le reste à charge des familles qui en ont le plus besoin. Proposition adoptée.

Délibération proprement dite

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-1 ;
Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L212-15 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Créonnais

Considérant :

- L'intérêt pédagogique et l'ouverture internationale que représente le voyage scolaire aux Pays Bas et en Belgique pour les élèves de 1ère en section européenne du Lycée Robert Badinter à Créon;

- Que ce projet participe à l'attractivité du territoire et à la formation des futurs citoyens de la Communauté de Communes ;

- La demande de subvention formulée par le Proviseur du Lycée M. Vincent GORSE en date du 20 janvier 2026 ;

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € au Lycée Robert Badinter à Créon pour l'organisation du voyage scolaire mentionné ci-dessus.

Article 2 : Cette aide est destinée prioritairement à réduire la participation financière des familles en difficulté financière du territoire.

Article 3 : Le Président est autorisé à signer la convention de partenariat correspondante jointe en annexe.

Article 4 : La dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2026 au compte:657382

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la communauté de communes*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**informe que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Secrétaire de séance
Maryvonne LAFON**

Lafon

**Le Président de la Communauté de Communes du
Créonnais**
Alain ZADJON
**Communauté
de Communes
du Créonnais**

Zadjon